



Groupe Hospitalier
Saint Vincent

Institut de Formation en Soins Infirmiers

**PREPARATION
AUX EPREUVES DE SELECTION
A L'ENTREE EN FORMATION INFIRMIERE
Pour les candidats
relevant de la
Formation Professionnelle Continue**

Accès à la formation infirmière

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier – Titre 1^{er} - Accès à la formation Chapitre 1^{er} -

Article 2 :

1°/ Pour être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à la condition suivante :

2°/ Les candidats **relevant de la formation professionnelle continue (*)**, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de **cotisation à un régime de protection sociale** à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

(*) sont considérés en formation professionnelle continue

Les aides-soignant(e)s ou auxiliaires de puériculture et les personnes en reconversion professionnelle (bachelier ou non) justifiant **d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale** à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Les sessions de formation proposées

Une session de préparation en plusieurs temps :

- 2 jours : 31 janvier et 1^{er} février 2022
- 2 jours : 09 et 10 février 2022
- 2 jours : 15 et 16 février 2022
- 2 jours : 22 et 23 février 2022
- 2 jours : 1^{er} et 2 mars 2022

Soit 70 heures de préparation

Horaire des journées : de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30 soit 7 heures

Lieu des cours : IFSI Saint Vincent – 20a rue Sainte Marguerite – 67000 STRASBOURG

Présentation des épreuves de sélection

Chapitre II – Article 5 et 6
(modifié par l'arrêté du 13/12/18)

Modalités de sélection pour les candidats en formation professionnelle continue :

Article 5 :

« Pour être admis à la formation au diplôme d'Etat d'infirmier, les candidats visés au 2° de l'article 2 doivent satisfaire à l'ensemble des épreuves de sélection définies à l'article 6... »

Article 6 :

« Les épreuves de sélection prévues à l'article 5 sont au nombre de deux :

1° Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat ;

2° Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.

L'entretien de vingt minutes prévu au 1° du présent article est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes :

- La copie d'une pièce d'identité ;
- Le(s) diplôme(s) obtenu(s) ;
- Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation.

L'épreuve écrite prévue au 2° du présent article est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

La sous-épreuve de calculs simples est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves prévues au 1° et 2° est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 sur 40 aux épreuves mentionnées aux 1° et 2° du présent article ».

Objectifs des enseignements

Les objectifs de cette formation sont de permettre au candidat de :

- Actualiser ses connaissances relatives au secteur sanitaire et social,
- Mettre à niveau ses connaissances en mathématiques et en français afin d'aborder l'analyse des écrits professionnels et les calculs techniques des doses médicamenteuses avec aisance,
- Développer et renforcer ses capacités d'écriture, d'analyse, de synthèse, de compréhension et d'argumentation afin de **présenter et motiver son projet professionnel**,
- Valoriser ses compétences individuelles transférables dans la formation et le métier d'infirmier,
- Se préparer aux différentes modalités d'admission définies par l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié.

Elle permet également de se préparer à suivre les études en IFSI.

Contenus des enseignements et Méthodes pédagogiques


- Présentation du contenu de la formation, du concours et des méthodes, des textes législatifs relatifs à la formation conduisant au Diplôme d'Etat infirmier 1h ;
- Rappels des principales règles grammaticales et orthographiques, compréhension de texte, accords majeurs et mineurs avec l'adjectif, le participe passé 4 h ;
- Méthode du résumé et discussion 10h ;
- Méthode de rédaction du projet professionnel et de formalisation de ses motivations 6h ;
- Rappels mathématiques : 9h
 - Les fractions : additions et soustractions / multiplications / divisions
 - La règle de trois
 - Les pourcentages
 - Les conversions
 - Les périmètres, les aires et les volumes ;
- Méthodologie de la démarche scientifique de résolution de problèmes 10h ;
- Culture générale : lecture, compréhension et analyses de thématiques relatives au domaine sanitaire et social 12h ;
- Examen blanc et correction 7h ;
- Préparation à l'entretien et à l'argumentation de son projet professionnel 11h.

Méthodes pédagogiques :

- *Apports théoriques et méthodologiques,*
- *Rédaction de synthèses et de commentaires de textes,*
- *Explications individuelles et collectives,*
- *Evaluations et autoévaluations,*
- *Travaux de groupes, tables rondes, débats et échanges.*

Tarifs

	Tarif plein	Tarif personnel Fondation
Tarif horaire	18,00 €	13,00 €
Coût total de la formation 10 jours 70 H	1260,00 €	910,00 €

 *En cas de paiement par chèque (à libeller à l'ordre du Groupe Hospitalier Saint Vincent), l'encaissement se fera dans la semaine suivant le début des cours*

Date limite d'inscription

Mardi 25 janvier 2022

FICHE D'INSCRIPTION

Octobre 2021

Préparation aux épreuves d'entrée en Formation Infirmière

RENSEIGNEZ UNE FICHE D'INSCRIPTION PAR SESSION CHOISIE

NOM de naissance :		PHOTO Obligatoire
NOM d'usage :		
Prénom :		
Date de Naissance :	Lieu :	
Adresse :	Numéro et Rue :	
	Code Postal - VILLE :	
Numéro de téléphone (OBLIGATOIRE) :		
Adresse mail :		

Indiquez le titre ou diplôme autorisant la présentation aux épreuves de sélection (cocher la case correspondante) Justificatif à joindre impérativement*	
Titre homologué au minimum au niveau IV :	Candidat en classe de terminale
<input type="checkbox"/> Diplôme du baccalauréat	Diplôme d'Etat d'aide médico psychologique
<input type="checkbox"/> Titre admis en dispense du Baccalauréat	Activité professionnelle de 3 à 5 ans
<input type="checkbox"/> Diplôme d'accès aux études universitaires	Autre – Précisez :
<input type="checkbox"/> Autre – Précisez :

* Pour les **diplômes étrangers**, lors de l'inscription au concours, **une attestation** stipulant que le titre ou diplôme détenu donne accès à l'enseignement supérieur dans le pays d'origine ou en France sera exigée. Cette justification peut être obtenue au Centre ENIC-NARIC France (www.ciep.fr/enic-naricfr)

Prise en charge de la formation : Personnelle Par l'employeur Par un OPCO

	Tarif plein	Tarif personnel Fondation*
Coût total de la formation 10 jours 70H	1260,00	910,00

Prise en charge personnelle :	Paiement du coût de la formation au dépôt de la fiche d'inscription **
Prise en charge employeur / OPCO :	Facturation à la fin de la formation

* Fournir le justificatif pour l'application de ce tarif ** En cas d'inscription à deux sessions, joindre un chèque à chaque fiche d'inscription

Aucun remboursement pour absence ne sera effectué une fois la formation débutée

➤ En cas de prise en charge employeur, veuillez fournir les renseignements suivants pour rédiger la convention de formation :

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

Nom, prénom et fonction de la personne qui signera la convention de formation :

Concernant le salarié qui s'inscrit à la formation : Nombre d'années d'activité exercée à temps plein :

Nature du poste occupé :

A _____

le _____

Signature du candidat	Pour les mineurs, signature des parents
-----------------------	---